

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER
COMMUNE DE MOELAN SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2007

Le vingt-huit mars deux mille sept, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René HAIDON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs René HAIDON, Maire ; Odile LE PIT, Marc LE DOZE, Maryvonne BELLIGOUX, Joseph SANCEO, Alain JOLIFF, Nicole THALABARD, Adjoint ; Eliane TREGUIER, Patricia KERMAGORET, Bruno HAIDON, Nelly AUDREN, Nathalie ANGLADE, Jean-Luc LE GARREC, Jack VALLEYE, Pierre KERHERVE, Gilbert DULISCOUET, Ann-Marie LE PENNEC, Alain BROCHARD, Simone PENSEC, Annick ETIENNE, Joseph LHYVER, Isabelle GUYVARC'H, Pierrick LE SCOAZEC, Jacques LE DOZE, Renée SEGALOU.

ABSENTS REPRESENTES : Madame Soizic CORNE (par Anne-Marie LE PENNEC), Messieurs Joseph MAHE (par Maryvonne BELLIGOUX), Joseph CAPITAINE (par Nicole THALABARD).

ABSENT EXCUSE : Monsieur Daniel PICOL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseph SANCEO

Le procès verbal de la réunion du 21 février 2007 est approuvé par 22 voix « pour », 5 voix « contre » (BROCHARD, LE PENNEC (x 2), DULISCOUET, KERHERVE) et une abstention (VALLEYE).

- Alain BROCHARD explique son vote par le fait qu'il ne retrouve pas dans le compte rendu la transcription de certains propos véhéments, tenus par le Maire à l'égard des Commerçants.

I – BILAN ANNUEL DE L'O.P.A.C. DE QUIMPER-CORNOUAILLE SUR LA Z.A.C. DE KERGUEVELLIC

Le Maire présente Monsieur LE GRAND, Responsable de l'O.P.A.C. de QUIMPER-CORNOUAILLE et le remercie d'être venu présenter le bilan prévisionnel de la Z.A.C. de Kerguévellic, actualisé au 27 mars 2007.

Monsieur LE GRAND rappelle les conditions de la convention de concession entre l'O.P.A.C. et la commune, établie le 15 octobre 1998, pour une durée de 10 ans.

Il dresse, ensuite, le bilan chiffré et détaillé des opérations, secteur par secteur, par rapport à la situation du 28 mars 2006. Il ne cache pas son sentiment de satisfaction au vu de l'évolution globale du projet qui se traduira par un solde positif de l'ordre de 100.000 € pour la commune.

Au total, la Z.A.C. de Kerguevellic aura permis la construction de 128 logements (dont 46 % de logements sociaux).

- Jack VALLEYE considère que des tarifs préférentiels ont été pratiqués dans la vente des terrains aux promoteurs et que le projet d'origine prévoyait une moyenne surface commerciale et non une grande surface avec station-service à proximité de la crèche.

Il remercie, toutefois, la Majorité actuelle d'avoir poursuivi l'opération, mise en place par la Municipalité précédente.

Monsieur LE GRAND précise que l'implantation d'une grande surface s'inscrit dans la philosophie du projet initial, car c'est elle qui contribue à l'équilibre financier de l'opération.

- Le Maire ajoute que le projet d'origine, engagé en 1998, comportait 2 surfaces commerciales. Quant à la station service, il rappelle à Jack VALLEYE qu'il a reçu toutes réponses de la Préfecture, en matière de sécurité et de santé publique.

Pour ce qui concerne l'enseigne commerciale, il souligne que dans le cadre de la charte adoptée au sein de la COCOPAQ, seul le transfert d'Intermarché (au mètre carré près) pouvait recueillir l'accord de la C.D.E.C.

- Gilbert DULISCOUET regrette qu'un travail suffisant n'ait pas été effectué sur les 2 secteurs à vocation commerciale, car le transfert d'INTERMARCHE va générer des nuisances (bruit, circulation ...). Il aurait souhaité que ces terrains soient consacrés à l'habitat, mais se dit globalement satisfait, compte tenu du bilan financier.
- Le Maire répond que cette réflexion aurait pu ou dû être menée en 1998.

- Anne-Marie LE PENNEC constate le manque d'un foyer-logement pour personnes âgées.
- Maryvonne BELLIGOUX, Adjointe aux Affaires Sociales, indique qu'un foyer-logement médicalisé requiert l'autorisation de la Préfecture.
- Le Maire déclare que la recherche d'un terrain pour la construction de logements non médicalisés, en faveur des personnes âgées reste d'actualité.

N° 615-07 : BUDGETS PRIMITIFS 2007

En l'absence pour raisons de santé de Joseph CAPITAIN, Adjoint délégué aux Finances et à l'Economie et de Joseph MAHE, Premier Adjoint, délégué aux Ports et Affaires Maritimes, le maire confie au Directeur Général des Services, la lecture des propositions de budgets pour l'exercice 2007.

1) – Budget Principal de la Commune.

- En réponse à Anne-Marie LE PENNEC sur les frais d'assurances, le Maire rappelle que les contrats ont fait l'objet d'un appel d'offres et que la majoration des primes provient du taux de sinistralité de la Commune au cours des dernières années, dû notamment à l'augmentation des contentieux en matière d'urbanisme.
- Jack VALLEYE dénonce la hausse des frais chauffage, des transports, des télécommunications du contrat d'association avec l'école privée et s'interroge sur l'utilité des adhésions à l'A.M.F. et à l'A.N.E.L. Par contre, il observe une augmentation significative des recettes en provenance des budgets du SIVU et des ports. Les crédits inscrits pour les bâtiments sportifs sont très éloignés du montant annoncé pour un nouveau gymnase et s'apparentent davantage à une « cage à lapins » ! L'aménagement d'un giratoire rue des Plages ne devait-il pas être supporté par INTERMARCHE ?
- Le Maire réplique que la création des équipements (centre culturel, crèche ...) génère, systématiquement, des charges de fonctionnement (personnel, petit matériel, chauffage, eau, électricité, téléphonie ...). Le montant du contrat d'association est indexé sur les dépenses d'enseignement des écoles publiques, au prorata du nombre d'élèves. Les transports scolaires sont gérés, en premier rang, par le Conseil Général. Le nouveau gymnase n'en est qu'à sa phase administrative ; le permis de construire n'est pas encore déposé ; les travaux ne pourront donc démarrer qu'en fin d'année et seront échelonnés sur deux exercices budgétaires. Le financement du giratoire d'accès à la Z.A.C. est prévu en recettes d'investissement, avec une participation d'INTERMARCHE à hauteur de 62.000 €.
- Alain BROCHARD annonce que son groupe s'abstiendra, car « la hausse des dépenses de fonctionnement se poursuit et réduit petit à petit la marge de manœuvre financière de la Commune.

Dans le même temps, la hausse spectaculaire des dépenses d'investissement, dans la dernière année du mandat fait douter d'une bonne maîtrise de la gestion financière, alors que plusieurs secteurs prioritaires, comme l'amélioration de la circulation dans le bourg, la jeunesse, l'environnement, la maîtrise foncière, le développement économique sont délaissés et que de gros investissements comme la sécurité routière et la circulation des poids lourds sont devant nous.

Que dire de l'impasse complète faite concernant le devenir des terrains du collège du Sacré Cœur ?

On abuse l'opinion Moëlanaise, en n'affichant qu'une partie des dépenses prévues pour la nouvelle salle des sports et on feint de croire qu'il suffira d'emprunter pour faire face à tous les investissements annoncés qui conduiront inévitablement à une hausse des impôts. Un échelonnement des projets aurait été préférable. La réalisation de l'emprunt prévu au budget provoquera le doublement des annuités de la dette ».

- Le Maire répond que ce budget s'inscrit dans la continuité et non dans une optique de fin de mandat, avec une parfaite maîtrise de gestion financière : « les taux d'imposition n'ont pas été majorés depuis 2002 ; le montant de l'emprunt de 1.500.000 € correspond aux annuités échues au cours des derniers exercices. L'encours de la dette, même avec la réalisation totale de cet emprunt, restera nettement inférieure à la moyenne ».

Par ailleurs, il déclare n'avoir aucune information sur la vente du Collège du Sacré Cœur ; en cas de vente, le conseil sera, inévitablement, appelé à se prononcer sur le prix, sur un projet d'investissement et pourra donc, le moment venu, procéder à une décision budgétaire modificative.

Le budget principal de la Commune, équilibré en section de fonctionnement à 5 893 112,38 € et en section d'investissement à 5 058 815,89 €, est adopté à l'unanimité, moins 6 abstentions (BROCHARD, LE PENNEC (x 2), DULISCOUET, KERHEVE, VALLEYE).

2) – Budget annexe du Service d'Assainissement collectif.

- Alain BROCHARD signale qu'il votera ce budget (car il est favorable à la qualité de l'environnement), malgré l'importance de l'emprunt. Il interroge le Maire sur le montant de la participation du camping de la Grande Lande, par rapport au P.R.L. de Land Kerguipp.
- Le Maire précise que le camping, disposant d'un seul compteur d'eau, sera soumis à une seule taxe de raccordement, mais devra, par la suite, acquitter la redevance proportionnelle à la consommation d'eau potable ; tandis qu'à l'intérieur du P.R.L., chaque habitation légère de loisir à son propre compteur d'eau.
- Jack VALLEYE déduit que les autres abonnés concernés par l'extension du réseau vont payer pour le camping et le centre de Beg Porz.

Il sollicite, en outre, le détail des articles 23152 et 23154.

Le Maire explique que l'extension du réseau ne consiste pas à desservir exclusivement le camping et le Domaine de Beg Porz ; A Kergroës, les installations d'assainissement autonome du groupe scolaire commencent à poser problème ; A Kerfany, les demandes répétées des habitants du lotissement ont été prises en compte et l'assainissement dans ce secteur va contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

Au total, 120 foyers bénéficieront de ce programme d'extension du réseau d'assainissement collectif.

- Joseph SANCEO, Adjoint délégué à l'Assainissement donne le contenu de l'Article 23152 : Réhabilitation du réseau, rue des Plages et rue de Quilimar à Kerbrézillic et de l'Article 23154 : Extension du réseau à Beg Porz, Kerfany, Kersel, Kergroës, rue de la Grande Lande et rue de la Vallée.

Équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à 551 788 € ; en dépenses et en recettes d'investissement à 2 767 653,75 €, le budget annexe du service public d'assainissement collectif est adopté à l'unanimité, moins une abstention (VALLEYE).

3) – Budget annexe du Service des Pompes Funèbres

Le budget annexe du service des Pompes Funèbres, équilibré en recettes et en dépenses d'exploitation à 7 709,39 € est adopté à l'unanimité.

4) - Budget annexe du Port de Brigneau

- Jack VALLEYE demande pourquoi la commune de MOELAN sur MER ne peut prendre part aux gros travaux portuaires, comme l'a fait la commune de RIEC sur BELON, pour le port de Rosbraz.
- Le Maire rappelle que les budgets à caractère industriel et commercial doivent équilibrer leurs dépenses avec leurs recettes d'exploitation, comme le budget d'assainissement.

Il mentionne qu'il a été saisi d'une demande de subvention d'investissement par le Président du SIVU du Port du Belon et n'écarte pas la possibilité de participation de la Commune aux infrastructures portuaires dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (Exemples : réfection des enrobés sur le quai de Brigneau ; subvention pour réparation de la digue de Malachappe).

- Alain BROCHARD fait observer que la section de fonctionnement est tout juste équilibrée et aucun autofinancement n'est dégagé. L'immobilisme qui prévaut depuis 5 ans compromet la réalisation des investissements inévitables, comme le traitement des déchets issus des carénages.
- Pierre KERHERVE souligne que le Conseil Portuaire s'est élevé contre les projets de budgets, suite à la répercussion des charges du personnel administratif, considérée comme un règlement de comptes entre le Maire et les associations de plaisanciers.
- Le Maire rétorque qu'il ne s'agit absolument pas d'un règlement de comptes, mais de la simple application de la délibération du 15 décembre 2000 (pour laquelle il s'était abstenu !).

Équilibré en section d'exploitation à 43 198,06 € et en section d'investissement à 51 937,44 €, le budget annexe du Port de Brigneau est adopté par 22 voix « pour », 5 voix « contre » (BROCHARD, LE PENNEC (x 2), DULISCOUET, KERHERVE) et une abstention (VALLEYE).

5) Budget annexe du Port de Merrien

- Gilbert DULISCOUET signale que, si la dégradation du quai se poursuit, le budget du port ne pourra pas supporter, à lui seul, la dépense et estime qu'une participation de la Commune pourrait être discutée, au regard de l'intérêt touristique des ports.

Il regrette, par ailleurs, la délibération fixant le plafonnement de l'évolution des taxes de mouillages.

- Le Maire précise que l'Adjoint aux Affaires Maritimes a fait réaliser des sondages sur le quai de Merrien et qu'en cas d'urgence ou de sécurité, la commune sera, évidemment, susceptible d'intervenir.

Equilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à 35 551,19 € ; en dépenses et en recettes d'investissements à 23 296,32 €, le budget annexe du Port de Merrien est adopté par 22 voix « pour », 5 voix « contre » (BROCHARD, LE PENNEC (x 2), DULISCOUET, KERHERVE) et une abstention (VALLEYE).

N° 616-07 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2007

Le Maire présente et commente l'état de notification des bases d'imposition, communiqué par les Services Fiscaux et faisant apparaître le produit assuré avec les taux votés en 2006. Il ajoute que la Commission des Finances a émis un avis favorable au maintien de ces taux en 2007, car le produit assuré correspond au produit attendu, nécessaire à l'équilibre du budget.

Sur la proposition de la Commission des Finances,

CONSIDERANT que le produit assuré suffit à l'équilibre du budget de l'Exercice,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, moins une abstention (DULISCOUET) ;

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des contributions directes, pour l'année 2006, tels que fixés par délibération n° 263-02 du 23 mars 2002, par délibération n° 343-03 du 29 mars 2003, par délibération n° 434-04 du 26 mars 2004, par délibération n° 495-05 du 25 mars 2005 et par délibération n° 557-06 du 28 mars 2006, à savoir :

- Taxe d'habitation	= 12,36 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	= 15,58 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	= 39,58 %

N° 617- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2007

Le Maire demande à chaque Adjoint concerné de présenter les propositions de subventions élaborées par les différentes commissions.

1 – Maryvonne BELLIGOUX, Adjointe aux Affaires Sociales, donne lecture des propositions de subventions à caractère social.

- Jack VALLEYE fait remarquer que l'association locale d'aide à domicile est indemnisée par l'A.D.M.R. départementale pour la rémunération des prestations et dénonce la subvention à l'O.G.E.C. de l'école Immaculée Conception, destinée selon lui, aux travaux d'entretien de bâtiments privés. Il estime, en outre, qu'il n'y a pas lieu de subventionner les crèches extérieures.
- Joseph LHYVER explique les raisons de la diminution de la subvention à l'A.D.M.R. et s'étonne des propos de Jack VALLEYE, membre du Conseil d'Administration de l'Association.
- Anne-Marie LE PENNEC observe que la subvention à l'O.G.E.C. était considérée à l'origine comme exceptionnelle et réclame le bilan comptable de l'école, précisant l'utilisation de cette subvention.

- Maryvonne BELLIGOUX rappelle qu'en 2006, cette subvention avait été calculée en fonction des heures de service de restauration scolaire, par souci d'équité entre les élèves moëlanais.
- Le Maire confirme que le bilan comptable sera produit.

2 – Marc LE DOZE, Adjoint à la Culture-Tourisme-Relations Extérieures, présente les propositions de subventions pour « la vie de la Commune ».

3 – Alain JOLIFF, Adjoint aux Sports, Relations avec les Jeunes et les Associations, présente les propositions de subventions pour le milieu sportif.

- Jack VALLEYE constate la faible progression dans ce domaine (7,5 % en 5 ans).
- Alain JOLIFF répond que le calcul de ces subventions est établi selon une règle très précise, approuvée en Commission Municipale.

4 – Nicole THALABARD, Adjointe aux Affaires Scolaires et Péri-Scolaires, communique les propositions de subventions de ce secteur.

- Jack VALLEYE demande à avoir connaissance des bases d'attribution des différents crédits scolaires.
- Nicole THALABARD indique qu'elles ont été fournies.

5 – Le Maire expose les subventions proposées au chapitre « Divers ».

- Pierre KERHERVE en déduit « qu'il vaut mieux être pétanqueur que sauveteur en mer » .

Sur la proposition de la Commission des Affaires Sociales, de la Commission de la Culture Tourisme Relations Extérieures, de la Commission des Sports, Relations avec les Jeunes et les Associations, de la Commission des Affaires Scolaires et Péri-Scolaires, de la Commission des Ports et Affaires Maritimes, de la Commission d'Urbanisme-Environnement et de la Commission des Finances-Affaires économiques ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix et une abstention (VALLEYE) ; Nathalie ANGLADE n'ayant pas pris part du vote ;

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2007, telles que détaillées ci-après :

1 - ACTIONS SOCIALES

Enfance et Partage	200,00 €
A.D.M.R. (Aide à domicile en Milieu Rural)	6 000,00 €
Banque alimentaire	400,00 €
Croix d'Or	300,00 €
Groupement du Coeur	385,00 €
V.M.E.H. (visite des Malades Hospitalisés)	160,00 €
Handicap - Evasion	150,00 €
Secours Catholique	400,00 €
Association Kerdero (Maison de Retraite Moëlan)	600,00 €
Secours Populaire	400,00 €
Association Buhez Nevez	300,00 €
Paralysés de France	100,00 €
Tout pour l'autisme	100,00 €
Clair Obscur	100,00 €
A.L.S.D. (Association Locale de Développement Sanitaire de QUIMPERLE)	160,00 €
Restos du France	400,00 €
F.N.A.T.H. (Fédération des Mutilés du Travail)	85,00 €
A.D.A.P.E.I. du Finistère	160,00 €
A.P.A.J.H. (I.M.E.de QUIMPERLE)	160,00 €
Association Céline et Stéphane (Leucémie Espoir)	160,00 €
Les Tamaris (maison d'accueil pour les familles d'hospitalisés)	160,00 €
Croix Bleue	300,00 €
Croix Rouge	400,00 €
O.G.E.C. Immaculée Conception	12 857,00 €
Crèche Halte-Garderie Les P'tits Malins – CLOHARS CARNOET	3 620,00 €
Crèche « Les Capucines » - QUIMPERLE	330,00 €
Les Pitchounets – RIEC sur BELON	1 000,00 €
Rêves de clowns	100,00 €
Associations Parkinsoniens Finistère	100,00 €
Association Sclérose en plaques	100,00 €
Association Alzheimer – 29	100,00 €
Sous-total =	29 787,00 €

II – VIE DE LA COMMUNE

Office de Tourisme : voir convention	
Amicale Laïque chorale	400,00 €
Amicale des Employés Communaux	6 100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	600,00 €
Théâtre de la Colonne	0,00 €
Moëlan A.V.F. (accueil ville de France)	300,00 €

Société de Chasse	300,00 €
Comité de Jumelage	1 630,00 €
Moëlan Accueil	300,00 €
Les Gars de Saint Philibert (cinéma)	1 200,00 €
Bibliothèque du Finistère	200,00 €
Lagadenn	400,00 €
Arabesque	1 400,00 €
Comité des fêtes de saint Philibert	2 800,00 €
Oyapel	900,00 €
Musica-Moëlan	2 100,00 € + 500 €
Lez' Arts Moëlanais	1 600,00 €
Théâtre Musical	800,00 €
Les enfants d'abord	0,00 €
Généalogie mémoire photos	300,00 €
Cousins cousines	300,00 €
Plein feu	300,00 €
Biniou Kouz	300,00 €
Sous-total	22 730,00 €
III - ACTIVITES SPORTIVES	
U.S.Moëlanaise (foot)	2 592,00 €
M.C.C.P.A Cyclisme	1 651,00 €
Avenir cycliste moëlanais	725,00 €
Tennis Club Moëlanais	1 542,00 €
Dojo Moëlanais	1 618,00 €
Pétanque Moëlanaise	595,00 €
Basket Club	1 158,00 €
Amicale Laïque Tennis de table	440,00 €
Amicale Laïque Twirling Bâton	914,00 €
Gymnastique Volontaire Forme	250,00 €
O.M.S. (Office Municipal des Sports)	1 600,00 €
Association canine Moëlanaise	160,00 €
Moëlan riders crew (skate)	160,00 €
Apnée Bretonne	160,00 €
SOUS- TOTAL	13 565,00 €
IV - ACTIVITES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES	
<u>A - PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLES</u>	
Maternelle du bourg	2 816,00 €
Primaire bourg	3 872,00 €
Maternelle Kergroës	1 536,00 €

Primaire Kergroës		2 400,00 €
Kermoulin		2 880,00 €
Immaculée Conception		3 296,00 €
Parc ar c'hoat		3 872,00 €
	Maternelle Kergroës	620,00
Ecoles excentrées	Primaire Kergroës	930,00
	Kermoulin	840,00
Sous - total		23 062,00 €
<u>B – FOURNITURES SCOLAIRES</u>		
Collège de Parc ar C'Hoat APE		3 880,00 €
Elémentaire bourg – RASED		200,00 €
Sous total		4 080,00 €
<u>C - DIVERS</u>		
D.D.E .N.(Délégués de l'Education Nationale)		82,00 €
Pupilles Enseignement Public		230,00 €
Club sportif Parc ar c'hoat		624,00 €
Foyers sociaux éducatifs		1 049,00 €
Sous - total		1 985,00 €
<u>V - ACTIVITES DIVERSES</u>		
S.N.S.M. (Antenne de Doëlan - Sauvetage en Mer)		400,00 €
S.P.A. de CONCARNEAU (Société de Protection Animale)		
Natur au fil		550,00 €
Agri Aven Laïta		80,00 €
Comité d'Animation Belon		225,00 €
Club Nautique du Belon		225,00 €
Rivière et Bocage		360,00 €
Eaux et rivières		200,00 €
Sous-total		2 040,00 €
TOTAL GENERAL		97 249,00 €

N° 618-07 : CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME – SYNDICAT D'INITIATIVE

Marc LE DOZE signale que la Commission « Culture – Tourisme – Relations Extérieures », en séance du 10 mars 2007, a examiné le renouvellement de la convention entre la commune et l'Office de Tourisme.

Les principales modifications, par rapport à la précédente convention, concernent les modalités de la participation financière de la commune d'une part et l'implication de l'Office de Tourisme dans le recouvrement de la taxe de séjour d'autre part.

Ainsi, la commission propose d'attribuer à l'Office 50 % du montant de la Dotation Touristique et la totalité du produit de la taxe de séjour ; étant précisé que la régie de recettes de cette taxe sera assurée par le personnel de l'Office, pour le compte de la commune.

- Gilbert DULISCOUET demande si le personnel de l'Office disposera de moyens supplémentaires pour recouvrer la taxe de séjour.
- Marc LE DOZE mentionne que l'intérêt de la formule consiste surtout à mieux repérer les loueurs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de conclure une nouvelle convention avec l'Office de Tourisme de MOELAN sur MER, dans les conditions énoncées ci-dessus, pour une durée de 3 ans.

AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir et à nommer les régisseurs de recettes de la taxe de séjour.

N° 619-07 : PERSONNEL COMMUNAL : REGIME INDEMNITAIRE (POLICE)

Le Maire expose que, par courrier du 12 janvier 2007, l'agent de police municipale a sollicité la réindexation du régime indemnitaire de la filière « police », dans les limites fixées par le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 (20 % du traitement, au lieu de 18 % précédemment).

Le Comité Technique Paritaire du Personnel, lors de la réunion du 23 mars 2007, s'est prononcé pour porter ce taux de 18 à 19 %.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VU le Décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006, relatif au régime indemnitaire de la filière « Police » ;

DECIDE de porter à 19 % du traitement brut, le taux de l'indemnité spéciale de police, à compter du 1^{er} avril 2007.

N° 620-07 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROGRAMME 2006-2007 - MARCHES DE TRAVAUX

Joseph SANCEO, Adjoint délégué à l'Assainissement, informe l'assemblée qu'un appel public à la concurrence a été lancé pour la réalisation des travaux d'extension du réseau public d'assainissement (Programme 2006-2007 : Kerfany – Kergroës et Kersell), de réhabilitation du réseau (rue des Plages et Kerbrézillic) et de construction de 2 postes de relèvement (à Kervigodès et rue de la Vallée).

L'estimation des travaux par le Maître d'œuvre était évaluée à 1.062.470 € H.T. pour les réseaux et à 186.100 € H.T. pour les postes.

Le dépouillement des offres par la commission d'Appel d'Offres, le 8 mars 2007, a donné les résultats suivants :

- Travaux de réseaux :

ENTREPRISES	Tranche Ferme	Tranche conditionnelle	TOTAL H.T.
TRAOUEN - BANNALEC	945.425 €	133.840 €	1.079.265 €
SUBURBAINE - CHATEAULIN	949.785 €	134.641 €	1.084.426 €
TOULGOAT/CISE - GOURIN	915.723 €	136.045 €	1.051.768 €

- Construction des postes :

ENTREPRISES	Lot n° 1 Génie Civil	Lot n° 2 Equipements
PRÉMEL CABIC – PLOUNÉVEZ-LOCHRIST		57.611,20 € H.T.

Après examen technique des offres et notation selon les critères mentionnés dans le règlement de la consultation, la commission a décidé de retenir le groupement d'entreprises TOULGOAT – CISE T.P. pour la réalisation des travaux de réseaux et l'entreprise PREMEL-CABIC pour la construction des postes de refoulement, dans les conditions ci-dessus.

La commission a décidé, par ailleurs, de relancer une consultation pour le lot n°1 (Génie Civil) des postes.

Trois entreprises ont été consultées.

Deux propositions ont été déposées en Mairie avant le 26 mars 2007 à 17 heures :

- Entreprise E.G.C. Génie Civil – PLOEMEUR, pour un montant de 128.020 € H.T.
- Entreprise PINTO – FOUGERES, pour un montant de 136 350 € H.T.

Après analyse technique et financière des dossiers par le Maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'Entreprise E.G.C. GENIE CIVIL de PLOEMEUR, jugée mieux disante, pour un montant de 128 020,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

A l'unanimité, moins une abstention (VALLEYE) ;

AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux du programme d'assainissement, avec les entreprises retenues, dans les conditions suivantes :

- **Travaux de réseaux** :

- Groupement d'entreprises TOULGOAT – CISE T.P. (Mandataire TOULGOAT – Z.I. de Stang Bleï – 56110 GOURIN), pour un montant de 1 051 768 € H.T. (1 257 914,53 € T.T.C.).

- **Construction des postes** :

- Génie civil: E.G.C. Génie Civil – 56270 PLOEMEUR, pour un montant de 128 020 € H.T. (153 111,92 € T.T.C.)
- Equipements : PREMEL-CABIC -29430 – PLOUNEVEZ LOCHRIST, pour un montant de 57 611,20 € H.T. (68 903,00 € T.T.C.)

N° 621-07 : ACQUISITION DE TERRAIN A KERVIGODES (LE GOFF CHARLES)

Le Maire expose que, pour implanter le poste de refoulement de Kervigodès, des négociations ont été menées avec Monsieur et Madame LE GOFF Charles, propriétaires de la parcelle cadastrée section DS n° 232.

Ceux-ci ont donné leur accord pour la vente d'une portion de 109 m² (nécessaire à l'implantation du poste) sur la base de 5 € le mètre carré.

Sur la proposition de la Commission des Travaux - Assainissement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir une portion de la parcelle de terrain cadastrée section DS n° 232, d'une superficie de 109 m², sise à Kervigodès, appartenant aux consorts LE GOFF Charles, au prix de 5 € le mètre carré.

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et les documents contractuels à intervenir.

- **APPLICATION DE LA P.V.R. (PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX) À KERBRÉZILLIC**

Dans l'attente de précisions complémentaires sur les modalités d'application de la P.V.R., cette question est reportée à une séance ultérieure, sous réserve que l'arrêté de lotir ne soit pas délivré dans l'intervalle.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- En réponse à Alain BROCHARD, le Maire indique que le dossier de demande de subvention F.I.S.A.C. est toujours en cours d'instruction.

- **Questions écrites d'Alain BROCHARD**

- 1 – Coût de fonctionnement de l'Ellipse
- 2 – Extension d'une exploitation ostréicole à Beg Porz et gestion du plan d'eau
- 3 – Instauration d'une taxe forfaitaire sur la première cession de terrains après leur classement en zone constructible
- 4 – Projet de résidence de Loisirs à Kerduel

- **Réponses du Maire :**

1 – Le Maire communique à chaque conseiller le bilan chiffré de l'année 2006 pour le Centre Culturel l'Ellipse, pour la Cybercommune et pour la crèche Océane.

- Alain BROCHARD dénonce la croissance incontrôlée des dépenses du Centre Culturel et estime qu'un budget annexe apporterait davantage de clarté.
- Marc LE DOZE répond que le frais des spectacles restent parfaitement contrôlés par la Commission, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée à ce chapitre ; les activités du centre sont en nette progression et si les dépenses sont en hausse de 34 %, les recettes ont augmenté de 100 % par rapport à 2005.

2 – Le Maire donne lecture de l'intervention de Joseph MAHE en Commission Consultative du SIVU :

« Après avis favorable de la commission culture marine du 15 avril 2006, les représentants des Affaires Maritimes ont souhaité que je les accompagne sur place. Les arguments du SIVU ayant été pris en compte, il n'y avait pas de raison à s'opposer. J'ai également indiqué que la baignade se pratique plus en amont sur les parties sablonneuses. Je rappelle que la commission cultures marines avait déjà donné son avis ».

Il ajoute que l'Adjoint aux Affaires Maritimes fournira toutes explications à ce sujet.

3 – Cette disposition pourra être examinée dans le cadre de la révision du P.L.U.

- Jacques LE DOZE signale, toutefois, que le décret d'application ne sortira qu'au mois d'avril 2007.

4 – Le Maire déclare qu'il ne dispose d'aucune information sur un tel projet, mais ne cache pas que certains promoteurs sont à la recherche de terrains sur la commune.

- Odile LE PIT, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, annonce qu'un certificat d'Urbanisme a été délivré, à cet endroit, conformément au classement des terrains au P.O.S. – P.L.U.

- **Questions écrites de Jack VALLEYE.**

1 – Pouvez-vous nous fournir les informations que vous seriez susceptible d’avoir sur un projet immobilier à Kerduel ?

2 – L’association A.D.M.R. se trouve, compte tenu de l’évolution de ses activités, à l’étroit dans le local que la commune met à sa disposition rue Cécile Ravallec. Il serait souhaitable que de nouveaux locaux plus spacieux lui soient confiés. Pouvez-vous lui faire des propositions ? Ne peut-on envisager d’agrandir l’immeuble à l’arrière du bâtiment ?

3 – Pouvez-vous nous communiquer sur les 5 dernières années, le montant de la « Taxe de séjour » perçu par notre commune ?

4 – Que devient le lotissement de Brigneau ? est-il envisagé de remettre le terrain dans l’état initial ?

5 – Plusieurs lotissements sortent de terre ou sont sur le point d’être accordés. Le Croiziou (23 lots), Kerguipp (13 lots), Kervaziou/Le Garzon (22 à 44 lots). Kerbrézillic (8 à 16 lots). Les permis délivrés font-ils obligation aux promoteurs de construire des logements sociaux et dans quelles proportions ?.

• **Réponses du Maire :**

1 – Voir réponse ci-avant à Monsieur BROCHARD

2 – Le débat d’orientation budgétaire constituait l’occasion de formuler une telle proposition.

Le Maire considère, cependant, que le premier problème à solutionner dans le bâtiment de la Gare consiste à trouver un autre local pour héberger l’Association Musicale dans de bonnes conditions.

3 – Le Maire rappelle que les chiffres de la taxe de séjour figurent sur les comptes administratifs, dont copie a été adressée à l’ensemble du Conseil. Il communique les montants perçus, année par année, depuis 2002, pour une moyenne de 25 300 € par an.

4 – L’affaire se trouve toujours entre les mains de la Justice.

5 – Le Maire répond par la négative ; ces logements ne sont pas soumis aux quotas sociaux.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire,
René HAIDON

Le Secrétaire de Séance,
Joseph SANCEO

Les Membres du Conseil Municipal,

